sont plus ou moins touchés, le stock pèse de plus en plus, mais on résiste dans la mesure du possible, et, quoique l'on ait la certitude que le nouveau tarif américain ne sera mis en vigueur que dans le second semestre, on se berce encore de l'espoir qu'il produira quand même un effet immédiat, et l'on attend avec confiance. — Chiffre d'affaires, 3,040,000 k.; stock en filières, 2,415,000 k.

Mai. — Encore un mauvais mois, la situation s'aggrave surtout pour les affaires de disponible. Les consommateurs sont étonnés de la baisse qu'ils constatent de jour en jour, et ne craignent pas de faire des propositions qui paraissent ridicules de prime abord, mais que l'on accepte parfois quelques jours plus tard et tous les producteurs se montrent également desireux de vendre. Nous perdons encore au terme quinze centimes sur la moyenne. — Chiffre d'affaires, 4,430,000 k.; stock en filières, 2,985,000 k.

Juin. — Dès les premiers jours du mois, le marché prend une allure de fermeté qui s'accentue de jour en jour et nous fait remonter de 25d. pendant la première quinzaine, puis après quelque jours d'un calme relatif, nous gagnons encore 15 à 20d. Ce qui nous mène à 5.50 pour les derniers mois de l'année.

Malheureusement cet effort purement spéculatif n'a pas pu se maintenir et à partir du 26 nous avons baissé assez sensiblement, quelques vendeurs reprenant le dessus et nous clôturons à 4.30 pour rapprocher, 4.45 pour l'éloigné. La situation est encore bonne et l'on a toujours confiance en l'avenir. — Chiffre d'affaires 6,135,000 kilos, stock en filières 3,590,000 kilos.

Juillet. — Nous ne faisons que décliner pendant tout le courant du mois, sans la moindre velléité de réaction. On attend toujours avec impatience le vote du Bill Wilson qui paraît assuré, mais les affaires sont lourdes, très lourdes. Le chiffre d'affaires au terme est toujours assez important grâce aux reports; mais il y a peu d'enzagements nouveaux. Nous perdons en moyenne 20 c. sur tous les mois comparativement aux cours de fin juin. — Chiffre d'affaires, 4,410,000 kilos. — Stock en filières 4,094,000 kilos.

Août. — La situation est restée mauvaise encore pendant la première dizaine du mois, puis le ton s'est raffermi à partir du 10, et dans la journée du 14 nous faisons jusqu'à quinze et vingt centimes de hausse sur tous les mois.

Le bill Wilson est définitivement voté, mais ne change rien à la situation, on avait trop prévu, pour qu'il puisse produire un effet immédiat, et à partir du 16 le marché reprend plus calme, nous baissons petit à petit, pour retrouver, à dix centimes près, les cours de fin juillet. — Chiffre d'affaires, 4,475,000 kilos. — Stock en filières 4,689,000 kilos.

Septembre. — Mois de reculade; on commence à s'apercevoir que le bill Wilson ne guérit pas tous les maux et l'on s'effraie aussi du stock en filières qui atteint près de 5,000,000 de kilos.

Les ventes de Londres et d'Anvers sont relativement fermes, mais la désillusion gagne tout le monde; on commence à trouver la situation un peu lourde; c'est à qui vendra, mais les acheteurs manquent; dans les quatre journées du 18 au 22, on inscrit au terme 1,620,000 kilos, et cependant les avis de Londres accusaient des cours soutenus. Nous en arrivons à clôturer le mois en baisse moyenne sur les cours de fin août. — Chiffre d'affaires, 4,860,000 k.; stock en filières, 4,787,000 kilos.

Octobre. — Nous pensions avoir atteint en septembre l'extrême limite du bas prix, mais il n'en était rien, le mois d'octobre n'a été qu'une dégringolade continue qui se résume par une baisse moyenne de 35 à 40 c. C'est de la débâcle et le chiffre énorme que l'on fait au terme prévient dit-on, de ce que certains spéculateurs se sont retournés.

En disponible il est bien difficile d'assigner une valeur au peigné, le désarroi est complet; jamais l'on n'a vu pareille situation, et certains pessimistes voient le peigné à 3.25. — Chiffre d'affaires 7,425,000; stock en filières 4,610,600.

Novembre. — Continuation de la baisse d'octobre. Nous perdons encore trente centimes en quelques jours. C'est un véritable effondrement. A cela viennent s'ajouter quelques mauvaises affaires qui touchent notre place assez sérieusement, le découragement est complet, et les ordres de réalisation arrivent de tous côtés. — Chiffre d'affaires, 6,630,000 k.; stock en filières, 4,071,000 k.

Décembre. — Ce mois s'est écoulé lourdement, sans nouvelle baisse; les affaires commencent à devenir un peu meilleures en fabrique, mais les prix pratiqués sont désastreux, et tous les genres sont touchés et ramenés à la valeur de la laine fine. Nous n'arrivons pas à nous relever, et nous restons en dessous des cours d'Anvers, quoique notre type soit supérieur.

Le stock filières a cependant été entamé, il a diminué de 350,000 k. au 24 novembre, le bas prix ramène la consommation sur le Buenos-Ayres, et on prend livraison de quantités considérables, dit-on. On peut espérer que la crise est arrivée à son apogée et que production des peignages est à peine de huit heures sur 24, et toutes les situations sont allégées.

En blousses la défaut de production rend les affaires possibles aux marchands qui écoulent une partie de leur stock, à de mauvais prix, c'est vrai, mais leur situation devient aussi meilleure.

En résumé cette année a été désastreuse pour tout le commerce de laines. Mais nous allons entrer dans une année nouvelle qui pourra réparer une partie des pertes, si nous savons nous maintenir encore quelque temps sans acheter. Buenos-Ayres commence à avoir un stock considérable mais les prix pour la laine fine surtout s'y maintiennent à un taux trop élevé pour nous. Le peigné est encore abondant sur place, et nous pouvons très bien nous abstenir, en attendant que la laine brute soit descendue à des cours en rapport avec les nôtres.

On a beaucoup discuté les causes de la crise, et on l'attribue en partie à l'institution du terme, c'est une grave erreur. Le terme a pu retarder la crise dans une certaine mesure et précipiter la chute en octobre et novembre, mais il n'est nullement la cause première du mal. La confiance était générale au début de l'année, et dans la prévision d'une campagne de hausse chacun a voulu avoir un approvisionnement qui lui permette de profiter largement de la reprise, beaucoup ont dépassé la mesure de leurs ressources, et se sont trouvés dans la nécessité de réaliser plus vivement qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient été maîtres de la position. — Chiffre d'affaires, 2,140,000 kilos; stock en filières, 3,305,000 kilos.

Les élections municipales de Toulouse

Toulouse, 13 janvier. — C'est aujourd'hui que les électeurs de Toulouse sont appelés à remplacer l'ancien conseil municipal dissous à la suite du scandale des fraudes électorales. Quatre listes sont en présence. Elles n'ont été publiées qu'il y a trois jours. C'est là un usage dans le Midi; les intéressés assurent qu'ils échappent ainsi aux campagnes de presse qui pourraient leur nuire.

L'une de ces listes est patronnée par la *Dépêche*. Elle comprend tous les membres de l'ancienne municipalité dissoute, moins six membres défunts et cinq qui ne se représentent pas. Elle s'intitule « Liste de protestation républicaine », de protestation sans doute contre les poursuites dont sont actuellement l'objet les auteurs des fraudes électorales.

Elle est composée dans la même proportion que l'ancienne de radicaux et de socialistes. En tête figurent les noms de deux anciens maires radicaux, MM. Ournac et Serres. On y remarque ceux de MM. Adoux, Llagone, Dejean, que le procès de fraudes et le supplément d'instruction en cours ont mis en vue peut-être plus que de juste. Dans leur programme les candidats de la *Dépêche* assurent qu'ils représentent seuls les vrais principes républicains.

La deuxième liste est patronnée par le *Télégramme*. Elle s'intitule : « Liste républicaine progressiste ». Aucun membre de l'ancien conseil n'y figure. Elle est formée de notabilités du barreau, du commerce et de l'industrie. En tête figure le nom de M. Paget, doyen de la Faculté de droit.

Le comité qui patronne cette liste conclut ainsi sa profession de foi : « Electeurs de Toulouse, vous vengerez votre ville de l'humiliation profonde que les radicaux-socialistes lui ont infligée; vous l'affranchirez de la tyrannie révolutionnaire et du vol organisé ! »

Une troisième liste, dite de protestation de la fédération socialiste, comprend six conseillers socialistes sortants et trente autres noms. Elle répudie l'alliance avec les radicaux.

Vient enfin la liste dite d' « Union Toulouzaine », patronnée par l'*Express du Midi*. Elle comprend les noms les plus honorables et offrant les plus sérieuses garanties au point de vue de la bonne gestion des affaires municipales. Elle a été élaborée dans la réunion conservatrice tenue l'autre jour. On y voit les noms de MM. Duboul, Courtois, de Vicoso, qui firent partie du conseil municipal de 1881 à 1888.

Dans sa profession de foi, l'*Union Toulousaine* flétrit comme il convient les tripotages électoraux de la faction opportuno-radico-socialiste et fait appel, en vue de l'assainissement des mœurs municipales, au concours de tous les honnêtes gens et de tous les bons Français. Un ballottage au premier tour est probable, en raison du grand nombre des listes et de la diversité des candidatures.

La bataille sera chaude. Dès la première heure, ce matin, les électeurs se pressaient aux abords des bureaux de vote. Quelques altercations se produisent. La ville entière se passionne pour le résultat. Il est difficile encore de faire des pronostics. Le dépouillement sera laborieux.

Si les conservateurs arrivent en tête, on peut prévoir dès maintenant qu'opportunistes, socialistes et radicaux se coaliseront au second tour pour les écraser. Ainsi une fois de plus les opportunistes se feront solidaires des tripotages qu'ils feignent de désavouer aujourd'hui après en avoir bénéficié.

Toulouse, 13 janvier. — Les élections n'ont donné lieu à aucun incident sérieux. Les votants ont été nombreux, plus nombreux que dans les précédentes élections.

On prévoit que quelques candidats de chaque liste seront élus au premier tour.

La lutte a été vive; le dépouillement se poursuit; les résultats ne seront connus que très tard dans la soirée.

Toulouse 13 janvier. — Quoique le dépouillement du scrutin ne soit pas encore terminé, on prévoit le succès de la liste radicale-socialiste qui comprend les membres de la municipalité dissoute.

Toulouse, 13 janvier.—Résultats connus de 19 sections sur 56: liste radicale socialiste de la municipalité dissoute 3000; opportunistes 4562; conservateurs 4258; liste de protestation de la fédération socialiste 250.

LES SCANDALES

LA SOCIÉTÉ NIÇOISE

Au sujet de l'arrestation de MM. Thévenet, directeur de la Société nicoise, et Bourdonnay d'Uclesio, administrateur, arrêtés dans les conditions que nous avons rapportées hier, le *Figaro* donne sur cette société les détails suivants :

« La Société nicoise, dit notre confrère, ne possède qu'un bateau, qui s'appelle la *Corse* et qui est ancré au port de Nice. Ce bateau est censé le commencement d'une flotte qui fera le service quotidien entre Nice, l'île Rousse et Bastia .. La *Corse* a été achetée à crédit et n'est pas payée. A plusieurs reprises on l'a dépaltisée et changée de nom pour faire croire à la présence de divers navires. En outre, comme elle tenait mal la mer, le capitaine n'osait pas toujours prendre le large. Un jour qu'il déclarait qu'il y avait danger, Thévenet aurait répondu : « Je m'en f..., le navire est assuré. »

De temps à autre, la *Corse* faisait des voyages fictifs, partait à grand fracas, restait quelque temps en mer et revenait. Cela faisait croire à un transit qui n'existait pas.

« Le capitaine n'osait rien dire. Il avait versé un fort cautionnement et avait reçu en échange des actions de la société.

» Pourquoi toutes ces simagrées? Pour inspirer confiance et placer quelques actions.

» Ces actions, on les mettait à toutes sauces. Il y avait des rabatteurs chargés de les colloquer aux naïfs n'importe comment. Aussi bien, 64, rue Taitbout que 1 bis Italie, ou Bourdonnay d'Uclesio vivait avec une dame Lecouturière en diamants, ou a saisi des lettres stupéfiantes :

» Tu es un imbécile, disait Thévenet à son administrateur. Tu devrais réussir avec un... pareil. Vraiment tu ne sais pas travailler. »

Autre lettre adressée à un compère :

« Allez cet idiot de X ... il se laissera faire. Il casquera facilement. Soutez votre boutonnière et, et en avant! Nous attendons la galette. »

» Ils plaçaient ainsi des paquets d'actions en recommandant bien de ne pas les vendre. « Elles devaient plus tard doubler de valeur. » La vérité, c'est qu'ils ne voulaient pas que la dépréciation fût connue.

MM. Thévenet et Ferrier

Paris, 13 janvier. — Nous avons dit hier que M. Thévenet, le directeur de la Société Niçoise, n'avait aucun lien de parenté avec l'ancien ministre de la justice, sénateur du Rhône; s'il était en droit de croire le *Matin*, le renseignement qui nous avait été fourni était controuvé, car notre confrère déclare aujourd'hui que M. Thévenet est le neveu de l'ancien garde des sceaux.

A propos de M. Ferrier, directeur en fuite de la *Voie ferrée*, disons qu'il est accusé de chantage non seulement envers les chemins de fer du Sud, mais aussi envers toutes les grandes compagnies.

Dans le dernier numéro de son journal en date du 10 janvier, se trouve une étude de M. Pelletan sur la question des transports, et un article de M. Chauvière, également député, sur le métropolitain.

Malgré l'offre d'une caution de trente mille francs, M. le Cosnac ne veut pas mettre M. Félix Martin en liberté.

Une lettre de M. Ferrier

Le *Temps* a reçu la lettre suivante :

« Paris, 13 janvier.

» Monsieur le directeur,

» Jeudi soir, à cinq heures, M. Clément, accompagné de deux personnes, s'est présenté, en mon absence, aux bureaux du journal la *Voie ferrée*, porteur d'un mandat d'amener décerné contre moi. Et depuis, plusieurs agents de la sûreté font, nuit et jour, les cent pas devant mon domicile, attendant avec confiance le moment où je rentrerai pour m'arrêter.

» Désireux d'éviter une détention préventive, j'avais pris la résolution de ne me présenter qu'au tribunal le jour où je pourrais, en faisant connaître la vérité, prouver l'inanité de la plainte dont je suis l'objet.

» Cette attitude, qui m'était également inspirée par des considérations d'humanité vis-à-vis de ceux dont j'ai la charge, ne m'est plus possible, en présence des interprétations auxquelles elle donne lieu dans certains journaux.

» Comme il ne me convient pas de passer pour un coupable, j'irai demain lundi, à deux heures précises, et pourquoi qu'il puisse provisoirement en advenir, me présenter librement au cabinet de M. Dupifer et y donner une réponse nette aux accusations portées contre moi.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» ÉMILE FERRIER,

» Directeur de la *Voie ferrée* ».

LES CHEMINS DE FER DU SUD

Nouveaux mandats d'amener. — Poursuites contre plusieurs députés

Paris, 13 janvier. — Un journal du soir publie ces renseignements :

« Les Chemins de fer du Sud n'ont guère donné, jusqu'alors, que du travail pour M. Dupifer et le commissaire Clément. Mais tout n'est pas fini.

» On affirme, au Palais, que les diverses perquisitions opérées par le commissaire de police Bernard ont été des plus fructueuses. Il paraît qu'après avoir examiné certaines des pièces saisies par le commissaire, M. de Cosnac a immédiatement signé divers mandats d'amener qui *seront exécutés d'un moment à l'autre*.

» Parmi les personnes compromises se trouvent des membres du Parlement que tout le monde connaît, et les mandats d'amener décernés contre eux restaient en suspens tant que le Parlement n'aura pas autorisé les poursuites.

» Est-ce que le gouvernement demandera ces poursuites ?

» Est-ce que la Chambre les autorisera ?

» Pour répondre sûrement à ces deux questions, il faudrait être devin. Par exemple, nous pouvons affirmer que le garde des sceaux, *depuis onze jours*, entre les mains un rapport du procureur général concluant à des poursuites contre plusieurs députés et que les ministres, après en avoir pris connaissance en conseil et s'être réunis quatre fois depuis, n'ont encore pris aucune décision!

» Ce retard est symptomatique !

» Cependant le bruit court que des demandes en autorisation de poursuites auraient été déjà adressées aux présidents des deux Chambres. »

Paris, 13 janvier. — Le *Gaulois* publie une conversation qu'un des amis de M. Ferrier aurait eue avec celui-ci :

« M. Ferrier soutient qu'il n'a jamais rien demandé à la compagnie des Chemins de fer du Sud, et que c'est au contraire M. Félix Martin qui est venu lui offrir une mensualité de 200 fr. qu'il ne crut pas devoir refuser, pour soutenir son projet de convention.

D'après le *Gaulois*, MM. Burdeau et Jamais auraient été, comme M. Pelletan, des collaborateurs de la *Voie ferrée*.

Le même journal annonce qu'à la suite des aveux de MM. Thévenet et Duclésio, l'instruction de l'affaire de la Compagnie Niçoise est à la veille d'être close.

LE PROCÈS DES ANARCHISTES DE LIÉGE

Liége, 13 janvier. — A partir de demain et pendant un certain nombre de jours, les pages des journaux belges seront presque entièrement remplies par les comptes rendus d'assises, et les amateurs d'affaires judiciaires verront leur curiosité satisfaite, car ils pourront suivre à la fois deux procès sensationnels. Voici, en effet, que, venant coïncider avec l'affaire Joniaux, qui ne semble pas proche de son dénouement, le procès des anarchistes de Liége va commencer demain lundi devant la cour d'assises de cette ville.

Ce n'est certes pas une banale affaire que ce procès d'anarchistes. Tout y est de nature à intéresser et exciter l'opinion : la gravité des faits reprochés aux accusés, le nombre d'attentats perpetrés, l'existence d'une bande organisée pour répandre la terreur dans le pays, et aussi les points mystérieux du procès, l'incertitude qui existe sur la culpabilité réelle de plusieurs accusés, et par-dessus tout le rôle énigmatique joué dans toute cette affaire par cet étrange personnage connu longtemps sous le faux nom de baron d'Ungern von Sternberg et qui est un aventurier russe, du nom de Jagotkowsky, dont l'existence paraît tenir du roman plutôt que de la réalité.

Les attentats d'avril-mai 1894

On se souvient des faits qui ont motivé le renvoi de toute cette bande d'anarchistes — les accusés sont au nombre de seize — devant les assises de Liége. En 1892, une bande de malfaiteurs anarchistes avait cherché, par une série d'actes criminels, à jeter l'épouvante dans la population liégeoise. Ces bandits furent pris et condamnés sévèrement au mois de juillet suivant. On espérait que l'exemple porterait ses fruits et que l'on ne verrait plus se renouveler ces méfaits odieux.

Mais, après deux années de sécurité, l'émotion fut grande à Liége quand on apprit les crimes avortés de la soirée du 21 avril 1894. Ce jour-là, il y eut deux tentatives d'explosion: l'une était dirigée contre le Théâtre-Royal et le poste de pompiers attenant à cet édifice; l'autre visait la demeure du premier magistrat de la cité, M. le bourgmestre Léo Gerardt.

Les deux tentatives échouèrent, mais elles n'étaient malheureusement que le prélude d'autres faits autrement graves par leurs conséquences.

Quelques jours plus tard, le 28 avril, vers neuf heures du soir, une violente explosion mettait en émoi la ville de Liége et causait des dégâts considérables à l'église Saint-Jacques et aux immeubles voisins. L'engin destructeur avait été déposé et allumé dans un angle fort obscur que forment les murailles de l'église. Une profonde excavation sous le sol et, à proximité, les débris des pierres de taille destinés à la réparation du monument marquaient la place de la bombe.

Six jours après, le 3 mai, une bombe était déposée devant la porte de la maison de M. le docteur Benson, rue de la Paix. Une formidable explosion se produisit; M. le docteur Benson, sa femme et un ami, M. le docteur Bodart, furent grièvement blessés, et pendant bien des jours la situation de M. Renson parut désespérée. Il y eut de grands dégâts matériels et la demeure fut en partie détruite.

Jagolkowsky ou le faux baron Sternberg

La justice ne resta pas inactive, elle déploya des recherches incessantes, et une carte postale, interceptée, puis remise à destination, adressée par une certaine dame Wendel à une dame Schlebach, femme d'un anarchiste connu, mit la police et le parquet sur la piste des coupables. Cette femme Wendel, veuve Huser, avait consenti, à la demande de Mme Schlebach, à servir d'intermédiaire pour un échange de correspondances à établir entre Schlebach et certain Russe, initié depuis quelques mois à Liége, faisant la haute noce, professant des doctrines anarchistes et qui avait disparu de la ville à la suite de l'attentat de l'église Saint-Jacques.

Ce Russe n'était autre que Cyprien-Philippe Jagolkowsky, le prétendu baron d'Ungern von Sternberg. Que d'encre ce faux baron a fait couler depuis le mois de mai! Tous les journaux de l'Europe se sont occupés de ce personnage énigmatique dont, à l'heure actuelle, le véritable rôle paraît encore bien difficile à déterminer. On sait qu'après les attentats de Liége il disparut en Hollande, où l'on perdit bientôt sa trace. On le chercha vainement pendant de longs mois et un beau jour, on apprit son arrestation en Serbie, disent les uns, en Turquie, disent les autres, en Russie, affirme l'acte d'accusation. Quoi qu'il en soit, Jagolkowsky est actuellement détenu à la prison Saint-Pierre-Saint-Paul, à Saint-Pétersbourg.

L'acte d'accusation le qualifie ainsi : « Jagolkowsky, Cyprien-Bernard-Philippovitch, âgé de 29 ans, sans profession, né à Roboff, gouvernement de Voroneche, en Russie, ayant demeuré en dernier lieu à Liége, fugitif, actuellement détenu à Saint-Pétersbourg ».

Rappelons en peu de mots la vie antérieure de cet aventurier. Né en 1865, et fils du gentilhomme russe Philippe Jagolkowsky, il eut une jeunesse des plus orageuses et quitta son pays natal et la femme qu'il avait épousée à l'insu de son père. En février 1893, on le trouve à Berne, vivant d'expédients, tout en recevant de l'étranger des sommes assez rondelettes. Au mois de juin de la même année, il passe en France, s'engage dans le légion étrangère et déserte après avoir en son de voler le passeport de l'un de ses camarades, Russe comme lui, le véritable baron d'Ungern-Sternberg. Puis on le voit à Bâle, à Strasbourg, menant partout une existence louche, et enfin à Liége, où il se donne comme étudiant en sciences, mais ne se fait inscrire à aucun cours et ne fréquente pas l'Université.

Dès le commencement de l'instruction, la justice fut convaincue que ce Russe était l'auteur principal ou tout au moins l'instigateur des nombreux attentats. L'enquête fut vivement menée, et bientôt, à la suite de dénonciations et d'aveux, on arrêtait de nombreux anarchistes où domine l'élément étranger. En effet, sur les seize individus renvoyés devant les assises, on ne compte pas moins de huit Allemands, un Russe et deux Hollandais.

Les autres accusés

L'acte d'accusation voit dans Jagolkowsky l'organisateur du complot anarchiste. Tous ces attentats auraient été conçus et concertés longtemps d'avance par cette association de malfaiteurs fonctionnant sous la main du Russe. Dans la confection des bombes, Jagolkowsky avait été surtout aidé par deux Allemands, Bernard Westkamp, 32 ans, ouvrier cordonnier, et Théodore Vossen, 40 ans, mineur. Malgré son audace, Jagolkowsky avait laissé à d'autres le soin périlleux de placer les bombes et de les allumer; il avait donc pris à sa solde quelques-uns de ces besogneux, prêts à tout, même aux entreprises les plus criminelles.

C'est dans cette catégorie d'hommes d'action qu'il faut ranger les accusés Richard Müller, 25 ans, qui a fait au cours du procès les révélations les plus importantes; Jean-Guillaume Broich, 40 ans, cordonnier; Jean-Léonard Bach, 23 ans, ouvrier ébéniste; Emile Wilke, 42 ans, houilleur, tous Allemands. Voici aussi quelques Belges : Eugène Verbist, 35 ans, ajusteur-mécanicien; Alexis-Vincent Jooris, 20 ans, marchand ambulant; Mathias Berg, 19 ans, marchand de faïences.

« Mais il faltait, en outre, dit l'acte d'accusation, des affidés plus instruits, plus éclairés, dont on pût, à l'occasion, obtenir l'aide intellectuelle, ainsi que certains services d'une nature délicate ». Et, en effet, nous voyons impliqués dans le procès des « intellectuels » comme l'étudiant en droit Victor-Jean-Michel Lebianc, âgé de 20 ans, l'ancien armurier Joseph-Mathias Arnold, âgé de 24 ans, ainsi que deux journalistes hollandais, Chrétien-Gérard Cornélissen, âgé de 30 ans, demeurant à Amsterdam, et Guillaume-Hubert Vliegen, 31 ans, qui habite Maestricht, et cumule les fonctions de journaliste avec celles d'administrateur d'une société de pompes funéraires. Ces deux derniers sont accusés d'avoir coopéré à un manifeste et d'avoir menacé par écrit des personnes.

Enfin, c'est dans le cabaret des époux Schlebach que les conjurés avaient leur lieu de ralliement. Cet estaminet constituait en quelque sorte leur quartier général, et c'est là que tout se complotait, suivant les aveux de l'accusé Müller. Schlebach et sa femme vont donc également comparaître devant les assises : Pierre Schlebach, qui unit la profession de menuisier à celle de cabaretier, est né à Stolberg (Prusse) et est âgé de 47 ans; son épouse, Henriette-Charlotte-Frédérique Müller, a dix-neuf ans de plus que lui; elle est originaire de Hanovre.

Quelle est maintenant, d'après l'accusation, la part directe prise par ces divers accusés aux quatre attentats commis à Liége en avril et en mai 1894?

L'acte d'accusation

L'acte d'accusation considère Jagotkowski comme le principal, sinon le seul auteur de la tentative d'explosion au Théâtre-Royal. L'attentat contre le domicile du bourgmestre Gérard est attribué à Vossen, Westkamp et Bach. Richard Müller avoue être l'auteur matériel de l'attentat de l'église Saint-Jacques; mais la bombe avait été préparée par le Russe, et Arnold aussi que l'étudiant Leblanc étaient au courant de tout; de plus, Jooris, Verbist et Berg sont impliqués, à titre de co-auteurs, dans cet attentat. Quant à l'explosion de la rue de la Paix, elle serait l'œuvre du Russe et de Müller; Westkamp serait également compromis dans cette affaire.

Comment, d'autre part, ces malfaiteurs se sont-ils procuré les substances explosibles dont ils ont fait usage? Grâce aux révélations de Broich et de Müller, on a acquis la certitude qu'il y avait la relation la plus étroite entre les attentats de Liége et le vol d'une assez grande quantité de dynamite et d'explosif Favier commis, peu de temps auparavant, au préjudice de la Société des Ardennes, à Chevron. Néanmoins les prévenus autres que Broich et Müller se sont obstinés à nier toute participation au vol de Chevron, « forts de cette seule circonstance qu'aucun des témoins entendus ne les reconnaît spécialement avec une entière conviction. »

L'acte d'accusation, qui est fort étendu, s'attache à démontrer qu'il y a eu complot et association de malfaiteurs, et on y lit cette affirmation : « On peut affirmer que les malfaiteurs auteurs des crimes dont il vient d'être question agissaient non pas isolément et au hasard, mais bien comme des associés obéissant à des règles établies, se connaissant les uns les autres, comptant sur les ressources qu'assure l'aide mutuelle. Quant à leurs projets partiellement exécutés, ils comprenaient tous les éléments divers du complot dont ils ont à répondre. »

La défense

Quelle est l'attitude des accusés?

La magistrature russe a communiqué au parquet de Liége les résultats des interrogatoires qu'elle a fait subir au baron Jagolkowski à Saint-Pétersbourg. Le faux Sternberg défend énergiquement all tous les faits qui lui sont reprochés par la justice belge. Il prétend n'avoir jamais formé une association de malfaiteurs dans le but de fomenter des manifestations anarchistes à Liége, et il soutient même n'avoir connu aucun de ses coaccusés devant la cour d'assises. Interrogé sur ses opinions, il a répondu au juge d'instruction Lomsof : « Je reconnais être un socialiste indépendant; je proclame le préjudice que produit le système électif et parlementaire et la nécessité d'une organisation comme mesure temporaire d'un état de lutte sociale. »

Et maintenant le rôle du Russe dans toute cette affaire a-t-il réellement été celui que lui attribue l'accusation? Il est permis de poser ce point d'interrogatoire, quand on examine d'une manière approfondie le caractère quelque peu mystérieux du personnage qui répond au nom de Jagolkowsky. Au début de l'instruction, Müller dénonça le baron russe et l'accusa formellement d'être l'instigateur et le principal auteur des attentats criminels. Aujourd'hui, le même Müller revient sur ses déclarations, et, selon son dire, le Russe n'a rien fait ou sa culpabilité est très minime. Müller accuse maintenant Westkamp de la plupart des forfaits. Tout cela est bien embrouillé, et la cour d'assises devra démêler la vérité au milieu de toutes ces affirmations contradictoires

Les débats

Les débats seront présidés par M. d'Hoffschmidt, ayant MM. Leroux et Péroi pour assesseurs. MM. Delwaide et Demanet en occuperont le siège du ministère public.

Treize avocats seront au banc de la défense. Il y a seize accusés, mais trois d'entre eux devront être jugés par contumace : le Russe Jagolkowsky, Cornélissen, journaliste à Amsterdam, et Vliegen, journaliste à Maestricht.

Le nombre des témoins à entendre est des plus considérables. L'accusation en assigne 161 : la défense, jusqu'ici, en a désigné 110, et on croit même qu'il y en aura davantage. Aussi est-il probable que, pour terminer le procès, il faudra une quinzaine d'audiences. Comme pour le procès de Mme Joniaux, nous tiendrons régulièrement nos lecteurs au courant des phases de cette fameuse affaire des anarchistes, qui restera célèbre dans les annales judiciaires de la Belgique.

LES CAISSES D'ASSURANCES

EN CAS DE DÉCÈS ET EN CAS D'ACCIDENTS

Le *Journal officiel* publie le rapport présenté au Président de la République par la commission supérieure des Caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents, sur les opérations et la situation de ces Caisses en 1893.

Caisse d'assurances en cas de décès. — Le nombre des assurances individuelles contractées en 1893 a été de 182, et le capital assuré correspondant s'est élevé à 253,166 fr. 20 c.; mais cette somme se réduit à 142,217 fr. 55 c., si l'on en déduit les payements après décès des capitaux assurés, les annulations d'assurances, les péremptions. Le total des capitaux assurés au 31 décembre 1893 s'élevait à 2,881,084 fr. 58 c. — L'excédent des recettes sur les dépenses pour les assurances individuelles s'est élevé à 19,145 fr. 32 c.

Les Sociétés de secours mutuels approuvées ayant contracté en 1893 des assurances collectives étaient au nombre de 66 et comprenaient 18,241 membres participants. Les primes afférentes à ces assurances se sont élevées à 85,125 fr. 63 c.; Les payements de capitaux assurés et les remboursements de versements irréguliers forment un total de 79,707 fr. 66 c.; il y a donc un excédent de recettes sur les dépenses égal à 5,417 fr. 97 c.

Si l'on considère les opérations faites par la Caisse depuis l'origine, on trouve que les capitaux assurés en ce qui concerne les assurances individuelles atteignent le chiffre de 4,043,031 fr. 89 c. pour 2,279 assurances; l'excédent des recettes sur les dépenses s'est élevé à 450,197 fr. 32 c.

Les primes versées par les Sociétés de secours mutuels (assurances collectives) sont afférentes à 1,448 assurances, se rapportent dans leur ensemble à 351,543 têtes, et s'élèvent à la somme de 1,477,344 fr. 17 c.; l'excédent des dépenses sur les recettes s'est élevé à 310,783 fr. 18 c.

Le nombre des assurances individuelles contractées par des hommes, en 1893, est resté à peu près stationnaire (153 au lieu de 152 en 1892). Le nombre de celles qui ont été contractées par des femmes est le même (29).

Sur le total de ces assurances (182) 100 (au lieu de 71 en 1892) ont été contractées pour un capital de 500 fr. et au-dessous, et 64 (au lieu de 86 en 1892), pour le capital maximum de 3000 fr.

45 des contractants étaient âgés de vingt à trente ans, et 55 (soit 30 0/0) étaient âgés de trente à quarante ans.

Plus de 78 0/0 de ces assurances ont été souscrites moyennant des primes viagères.

Les Sociétés de secours mutuels ont continué à réaliser des bénéfices sur les assurances collectives contractées jusqu'au 30 juin 1892, qui peuvent être considérées comme entièrement réglées au 31 décembre 1893. Ces bénéfices s'élèvent à 381,167 fr. 31, soit à 28,32 0/0.

Caisse d'assurances en cas d'accidents. — Les cotisations versées en 1893 à la Caisse d'assurances en cas d'accidents comprennent 1.768 cotisations s'élevant à 11.798 fr.

L'excédent de recettes s'est élevé à 220 493 fr. 73.

Depuis le 11 juillet 1868 jusqu'au 31 décembre 1893, il a eu 34,880 assurés; le chiffre de leurs versements a été de 218,848 fr. 82 desquels il faut déduire 156,326 fr. 41 (reglement des sinistres, frais accessoires, etc.); il reste un excédent de 62,522 fr. 41 auquel il faut ajouter 2,100,000 fr. (subvention de l'Etat), 1,000 fr. (don de M. le baron de Beauverger) et 3,658,090 fr. (arrérages encaissés), ce qui porte le excédent total des recettes sur les dépenses à 5,821,612 francs 41, sur lesquels il a été employé 793,660 fr. 13; il restait donc, au 31 décembre 1893, un solde non employé de 27,952 fr. 28.

Voici la conclusion du rapport :

« La Caisse d'assurances en cas de décès a été replacée par la loi du 26 juillet 1893 et le décret du 28 décembre 1893 dans des conditions normales. Dotée de réserves suffisantes, opérant d'après un tarif dont les bases sont toujours modifiables d'après les données de l'expérience et la valeur du loyer de l'argent, elle peut sans danger étendre ses opérations, devenir un auxiliaire utile de la famille le moyen de mettre les siens à l'abri du besoin et de leur laisser des ressources dans le cas où elle viendrait à mourir prématurément.

» Enfin, elle paraît appelée à un rôle utile pour l'acquisition des maisons ouvrières, en garantissant les sociétés de construction contre le défaut de paiement au cas où l'acquéreur viendrait à décéder avant de s'être entièrement libéré, et la famille des assurés contre l'éviction d'une habitation qu'elle s'était habituée à considérer comme sienne.

» Quant à la Caisse d'assurances en cas d'accidents, son état est et restera stationnaire tant que les dispositions législatives qui la régissent n'auront pas été modifiées en rapport avec les besoins des ouvriers et ceux de l'industrie; il n'y a pas lieu d'ailleurs de provoquer, quant à présent, des modifications à la loi de 1868, la réforme de la Caisse devant être la conséquence naturelle du vote de la loi sur la responsabilité des accidents, dont le Parlement est actuellement saisi. »

LE SCULPTEUR MARQUET DE VASSELOT

ET LÉON XIII

Un rédacteur du *Gaulois* a demandé au sculpteur Marquet de Vasselot le récit de son audience au Vatican où il était allé porter au Pape le buste exécuté par lui sur la commande du cardinal Thomas :

— Mais comment, dit le Pape à M. Marquet de Vasselot, ne m'avant pas vu, avez-vous pu faire ce buste?

— Quelques photographies, des renseignements m'ont aidé dans l'exécution de la partie matérielle du buste. Je le vois maintenant, très Saint Père, ces photographies m'ont suffisamment renseigné.

— Oui.

Et le Pape, se levant, se dirige d'un pas rapide et jeune vers le buste, et, se retournant vers moi qui l'avais suivi, il me dit :

— Mais, mon ami, regardez-moi!

Et c'est alors, dans la demi-clarté qui régnait dans le salon, que j'ai pu enfin contempler les traits de Léon XIII. L'artiste avait, en effet, pris le pas sur l'homme.

J'avais devant moi un vieillard de haute taille, droit comme un I, avec une figure calme et reposée.

En me montrant ses épaules, il ajouta :

— Voyez donc, je n'ai pas les épaules aussi étroites que celles du buste.

C'était la vérité.

— Et puis, cette soutane est trop plaquée sur ma poitrine. Vous auriez dû donner plus d'ampleur à la poitrine et mettre les ornements pontificaux.

— Très Saint-Père, ai-je répondu, entraîné par mon amour de l'art, lorsque le cardinal Thomas m'a fait l'honneur de me commander le buste de Votre Sainteté, ma seule pensée a dirigé ma main. Rendre cette belle et magnifique tête du grand pape Léon XIII était mon unique préoccupation, et, je l'avoue bien sincèrement, faire la tête un plus longue ou courte, une ride de plus ou de moins, ne m'importait pas. Ce que je voulais rendre et ce que j'ai rendu, c'est cet œil fin qui, par son éclat, illumine le monde entier. Ce n'était pas le pape Léon XIII que j'ai voulu représenter, c'était le successeur de saint Pierre qui, dans sa grande prévoyance et son immense charité, donnait d'une part la main à la France, et, d'autre part, appelait à lui les patriarches d'Orient pour recompiler l'union catholique, c'est-à-dire le plus grand événement des temps modernes.

Le Pape me regarde en souriant avec bonté et satisfaction. Puis il me dit :

— Venez!

Et, marchant vivement, il ouvre une petite porte, puis une autre, et m'introduit dans sa bibliothèque remplie de merveilles, où il me montre son buste en marbre avec les habits pontificaux.

— Regardez! Voilà comment j'aurais désiré le buste!

Et toujours avec cette franchise qui fait la force des artistes, je réponds :

— Mais Très Saint Père, ce buste n'est pas ressemblant. En le regardant, je ne vois qu'une œuvre de praticien et non cette figure rayonnante de bonté et de fermeté que j'ai cherché à rendre. C'est que, voyez-vous, Très Saint-Père, ce qui distingue l'Ecole de sculpture française de toutes les autres écoles, même de l'Ecole italienne, c'est que nous autres, artistes français, nous ne recher